

TARIFS ANNUELS 2026 - 2027

sous réserve de modifications, les tarifs publiés sur le site internet faisant foi
Sauf indication contraire, les tarifs indiqués sont pour toute l'année scolaire.

TARIFS ENFANTS ET JEUNES EN FORMATION			
minutes	Subventionnés par le canton du Valais et par les communes		Non subventionnés élèves hors canton du Valais
	TARIF A	TARIF B	

CYCLE EVEIL

LES PETITS EXPLORATEURS DE LA MUSIQUE (4 – 7 ans)

Cours collectifs	40	Fr. 346.00	Fr. 241.00	Fr. 450.00
------------------	----	------------	------------	------------

DECOUVERTE DE LA MUSIQUE PAR UN INSTRUMENT (5 – 9 ans)

Cours collectif	40	Fr. 389.00	Fr. 271.00	Fr. 507.00
-----------------	----	------------	------------	------------

CHORALE LES P'TITS POP'S

Cours collectifs	40	Fr. 150.00 gratuit pour les élèves de l'EJMA		
------------------	----	---	--	--

CYCLES I, II ET III GENERAL

INSTRUMENT / CHANT

Cours individuel	30	Fr. 1'037.00	Fr. 723.00	Fr. 1'351.00
Cours individuel	40	Fr. 1'383.00	Fr. 964.00	Fr. 1'802.00
Cours individuel	45	Fr. 1'555.00	Fr. 1'084.00	Fr. 2'027.00
Cours individuel	50	Fr. 1'728.00	Fr. 1'205.00	Fr. 2'252.00
Cours individuel	60	Fr. 2'074.00	Fr. 1'445.00	Fr. 2'702.00
Cours collectif (2 élèves)**	40	Fr. 691.00	Fr. 482.00	Fr. 901.00

* Des cours collectifs de moins de 4 élèves sont possibles exceptionnellement, au même tarif et avec réduction proportionnelle du nombre de minutes

** Possible uniquement pour certains instruments

THEORIE MUSICALE

Cours collectif *	40	Fr. 346.00	Fr. 241.00	Fr. 450.00
Module (10 cours)	50	Fr. 105.00	Fr. 73.00	Fr. 136.00

ATELIERS

Cours collectif*	50	Fr. 415.00	Fr. 289.00	Fr. 540.00
Atelier spectacle juniors (20 cours)	40	Fr. 209.00	Fr. 146.00	Fr. 273.00

CYCLE III CERTIFIANT

Cours individuel d'instrument	45	Fr.	1'554.00	Fr.	1'083.00	Fr.	2'025.00
Cours collectif solfège	40	Fr.	345.00	Fr.	241.00	Fr.	450.00
Ateliers	50	Fr.	414.00	Fr.	289.00	Fr.	540.00

CYCLE POST-CERTIFICAT – PREPROFESSIONNEL (PRE HEM)

Tarifs adaptés en fonction du programme de cours individualisé.

COMÉDIE MUSICALE

Cours collectifs – enfants	Fr.	1'037.00	Fr.	723.00	Fr.	1'351.00
Cours collectifs – juniors	Fr.	1'037.00	Fr.	723.00	Fr.	1'351.00
Cours collectifs – jeunes	Fr.	1'037.00	Fr.	723.00	Fr.	1'351.00

Pour les cours individuels, se référer au cycle I, II et III général (instrument / chant)

SECTION LIBRE - ADULTES

		16 cours	33 cours
Cours individuel	30	Fr. 964.85	Fr. 1'990.00
Cours individuel	45	Fr. 1'447.30	Fr. 2'985.00
Cours individuel	60	Fr. 1'929.70	Fr. 3'980.00
Solfège	40		Fr. 665.00
Ateliers	50		Fr. 885.00

Frais de première inscription : Fr. 50.-

Tarifs des évaluations : les frais d'évaluation sont facturés dès la fin du cycle II.

Par évaluation : Fr. 50.-

Réductions : à partir de trois élèves de la même famille (10%)

TARIFS ANNUELS 2026 - 2027

sous réserve de modifications, les tarifs publiés sur le site internet faisant foi

1. Conformément à la modification de la Loi cantonale sur la promotion de la culture et au Règlement sur les écoles de musique, entrés en vigueur au 1er janvier 2018, seuls les élèves domiciliés dans le canton du Valais, âgés de moins de 18 ans révolus au début de l'année scolaire, respectivement moins de 25 ans s'ils sont étudiants ou apprentis (attestations d'étude à fournir en début d'année scolaire) bénéficient des **Tarifs enfants et jeunes en formation**.
2. Les élèves domiciliés dans le canton du Valais qui ne répondent pas aux critères ci-dessus sont soumis aux **Tarifs Adultes**.
3. Les élèves enfant, jeune en formation ou adulte domiciliés hors canton du Valais sont soumis aux **Tarifs Adultes**.
4. Les enfants et jeunes en formation domiciliés sur les communes ayant accepté le principe du subventionnement par voie de convention avec l'AEM-VS bénéficient des **Tarifs Subventionnés**. Ceux-ci sont accordés aux élèves inscrits avant le **31 décembre 2026**.

TARIFS ENFANTS ET JEUNES EN FORMATION SUBVENTIONNÉS AEM-VS PAR LES COMMUNES

selon les critères définis ci-dessus : subvention communale par voie de convention avec l'AEM-VS

Tarif A : Tarif de base subventionné par le canton du Valais et les communes

Tarif B : Tarif avec une subvention supplémentaire accordée par la commune pour les élèves domiciliés à Bagnes – Chalais - Crans-Montana– Evionnaz– Finhaut - Hérémence– Icogne - St-Gingolph– Val d'Illiez

Sion, août 2026

EXTRAIT DE REGLEMENT

1. Le début de l'année scolaire, le début et la fin des cours sont fixés dans le plan de scolarité. La taxe d'écolage correspond à 33 cours annuels en présentiel, quel que soit le jour de la semaine fixé en début d'année pour le cours.
2. Le professeur est tenu de donner les cours en fonction du plan de scolarité. En cas d'absence, il doit avertir l'élève et remplacer le cours.
3. L'élève est tenu de suivre régulièrement les cours auxquels il est inscrit. En cas d'absence, il doit avertir son professeur. Les cours ne sont ni remplacés, ni remboursés.
4. L'élève et le professeur doivent convenir d'un horaire fixé pour toute l'année. En cas de changement, l'élève et le professeur doivent donner leur accord.
5. Le délai d'inscription pour la poursuite des études est fixé au 31 mai.
6. Toute demande de modification du contrat annuel d'inscription (nouveaux cours, durée, professeurs, ...) pour l'année suivante doit être faite par écrit avant le 31 mai.
7. Chaque nouvel élève de l'école peut bénéficier, lors de la première année d'inscription, d'un temps d'essai de 4 cours (payants), après quoi parents, élève et professeur conviennent de la suite. Si l'élève continue les cours, il est tenu de finir et de régler la totalité de l'année scolaire en cours.
8. La finance des cours est due conformément à la liste des tarifs. Si un élève quitte l'école en cours d'année, l'écolage est dû pour l'année entière. Une réduction est accordée si plusieurs membres d'une même famille sont inscrits auprès de l'école.
9. La facturation des cours pour l'année entière se fait au début de l'année et est payable, au plus, en deux versements (début septembre et début février). Pour les demandes de règlements par acomptes, prière de s'adresser au secrétariat.

Sion, mars 2026